

AMUNDI LABEL ACTIONS SOLIDAIRE ESR - F

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2022

ACTION ■

Article 8 ■ Label CIES

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **179,77 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/06/2022**
Actif géré : **117,49 (millions EUR)**
Indice de référence : **Aucun**

Objectif d'investissement

Ce FCPE multi-entreprises combine les 2 approches ISR et Solidaire. Il est investi en supports actions sélectionnés dans un univers de valeurs socialement responsables (répondant à des critères extra-financiers environnementaux, sociétaux et de gouvernance d'entreprise). Il détient entre 5 et 10% de titres solidaires (sociétés favorisant l'emploi et l'insertion sociale). Il vise à tirer parti à long terme de la performance des marchés d'actions des pays de la zone euro. Cet investissement est soumis aux risques de fluctuation des marchés concernés.

Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)



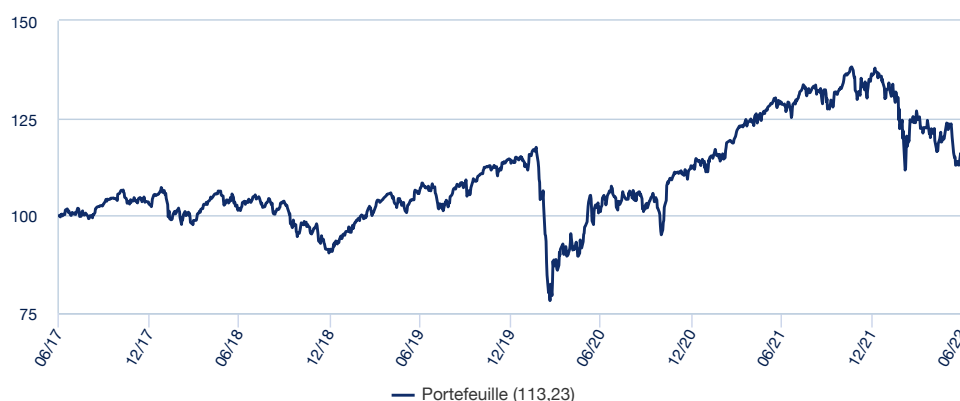
⚡ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⚡ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans
	31/12/2021	31/05/2022	31/03/2022	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2017
Portefeuille	-16,78%	-8,36%	-10,21%	-12,27%	7,19%	13,23%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Portefeuille	21,32%	-1,12%	24,09%	-11,24%	10,56%	0,54%	8,74%	2,04%	20,29%	11,36%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Certification et Label ISR

COMITÉ
INTERSYNDICAL
DE L'ÉPARGNE
SALARIALE



Le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale labellise les produits d'épargne salariale socialement responsables

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	14,57%	20,42%	17,11%
Ratio de Sharpe	-0,84	0,13	0,15

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

Baisse maximale	-56,42%
Délai de recouvrement (jours)	2 981
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-14,75%
Meilleur mois	11/2020
Meilleure performance	16,84%

Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille
Nombre de lignes	4

ACTION ■

Commentaire de gestion

Au cours du mois de juin, les pressions stagflationnistes (hausse de l'inflation et ralentissement de l'activité) se sont encore accrues dans les grandes économies développées. En Chine, au contraire, la situation s'est améliorée du fait de la levée progressive des restrictions liées à la politique zéro-COVID. De part et d'autre de l'Atlantique, les banques centrales ont poursuivi leurs mouvements et annonces de resserrement monétaire. Sur les marchés, les actions ont reculé au cours du mois tandis que les rendements obligataires ont touché de nouveaux points haut mi-juin avant de se replier.

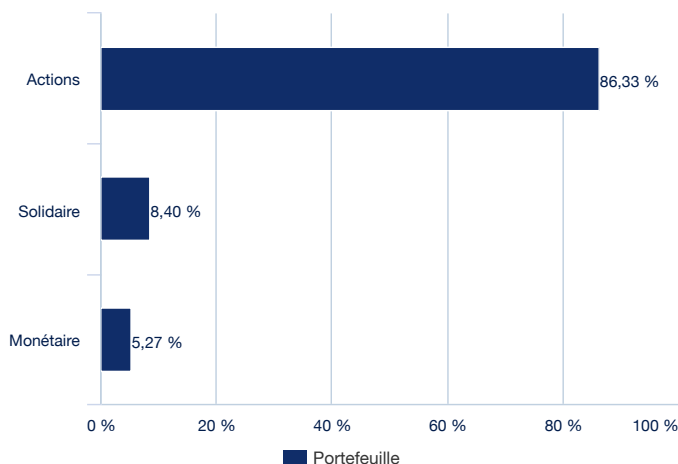
Le mois de juin est encore un mois de correction des marchés. Le MSCI World AC cède -7,6% sous l'effet d'un nouvel élan de hausse des taux longs qui sont passés de 2,85% au 31 mai à 3,0% au 30 juin après être montés jusqu'à 3,48%. Les Etats-Unis (-8,4%), qui y sont sensibles, en ont souffert. A l'inverse, les émergents (-5,1%), et notamment le marché chinois (+5,8%), ont le mieux résistés grâce à des espoirs d'amélioration de la conjoncture chinoise, de même que le Japon (-2,9% en devise locale) qui profite pour l'instant d'un Yen faible. La zone euro (-9,3%) n'a pas profité de ces éléments mais a en revanche souffert de sa dimension cyclique alors que les risques de récession augmentent. Le marché britannique (-5,4%) continue de faire mieux. En Europe, les cycliques (-9,7%) continuent de sous-performer les défensives (-4,9%) et les valeurs Value (-9%) sous-performent celles liées à la croissance (-6,5%) à contre-courant des derniers mois. En termes de secteurs, si la technologie continue de souffrir (-11,4%), l'immobilier (-17,9%) est le secteur le plus touché ce mois-ci. L'énergie (-10,3%) et les matériaux (-15,3%) font l'objet de prises de profits significatifs. Les financières résistent mieux (-8,3%).

La valorisation des entreprises européennes correspond à des niveaux que nous jugeons plus en ligne avec le contexte macro-économique. Nous accentuons toutefois nos biais de composition vers une allocation plus défensive et en faveur d'actions européennes de qualité. Sur le plan sectoriel, nous conservons notre positionnement sur le secteur des assurances qui reste résilient dans le choc financier. Nous conservons notre biais positif sur le secteur de la santé car plus défensif et dans la même idée de prudence, nous avons initié une position sur le secteur des Télécom. Nous conservons enfin notre position sur le secteur des ressources minières qui bénéficie du contexte d'inflation des prix des matières premières.

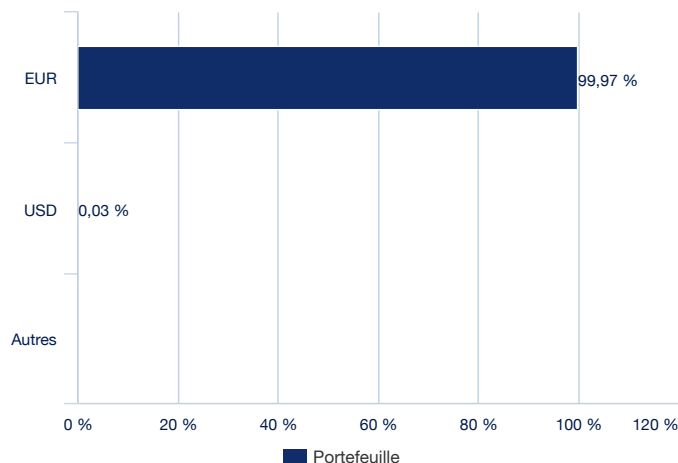
Grâce à la composante solidaire du fonds, vous participez actuellement au financement de 48 entreprises solidaires couvrant majoritairement les thématiques Emploi et Logement, Santé, Education et le respect des ressources naturelles, ainsi qu'en diversification la Solidarité Internationale, notamment via l'activité de microcrédits. Pour plus de détails, visitez notre site dédié aux investissements solidaires d'Amundi : amundi.oneheart.fr

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Allocation d'actifs (Source : Amundi)



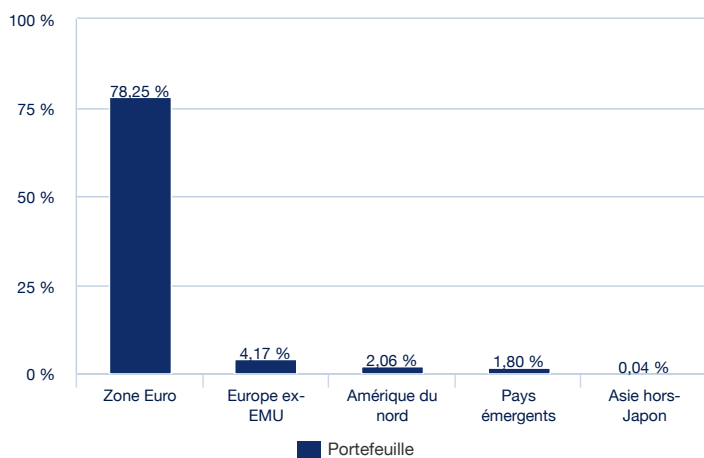
Répartition par devises (Source : Amundi)



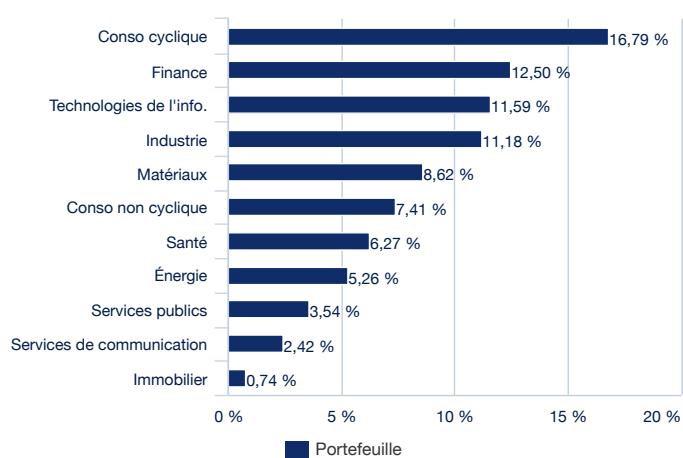
ACTION ■

Composition du portefeuille - Analyse des actions (Source : Amundi)

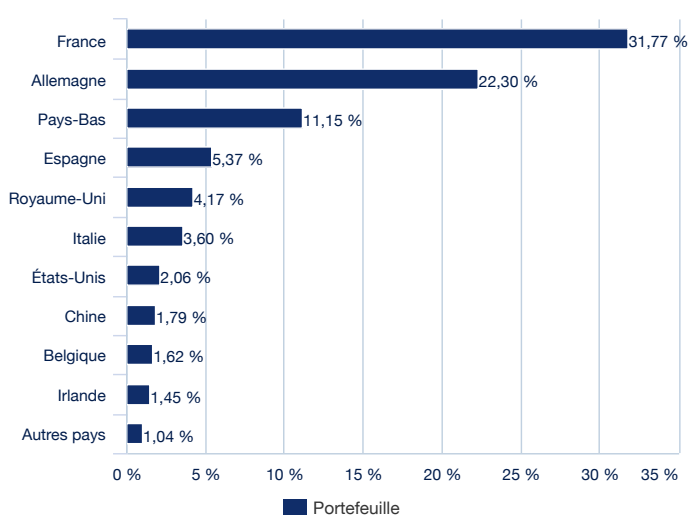
Répartition par zones géographiques (Source : Amundi)



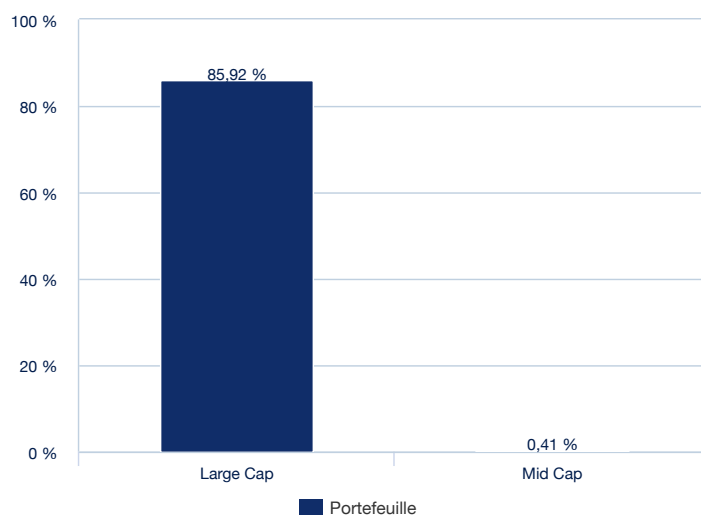
Répartition par secteurs (Source : Amundi)



Répartition par pays (Source : Amundi)



Répartition par capitalisations boursières (Source : Amundi)



Principales lignes actions (Source : Amundi)

	% d'actif
ASML HOLDING NV	5,97%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	4,95%
TOTALENERGIES SE	4,22%
LINDE PLC	4,11%
SANOFI	3,56%
SAP SE	3,04%
L OREAL SA	2,58%
ALLIANZ SE	2,40%
SIEMENS AG	2,35%
AIR LIQUIDE SA	2,16%
Total	35,33%

ACTION ■

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	FCPE
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	08/10/2002
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Commission de surperformance	Non
Frais courants	0,82% (prélevés) - 31/12/2021
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Classification AMF	FCPE Actions de pays zone EURO
Code AMF	990000081489

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

Avertissement

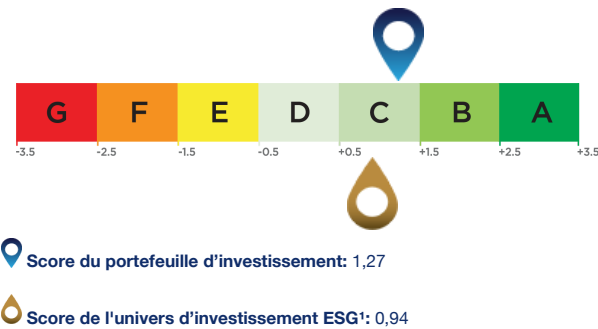
Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Epargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Epargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Epargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

ACTION ■

Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Univers d'investissement ESG: 10% ESTR CAPITALISE (OIS) + 90% EURO STOXX 50 SPECIAL OPENING NET



Couverture ESG (source : Amundi)

	Portefeuille	Univers d'investissement ESG
Pourcentage avec une notation ESG Amundi ²	90,74%	100,00%
Pourcentage pouvant bénéficier d'une notation ESG ³	90,74%	100,00%

Lexique ESG

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

Notes ESG

Note ESG de l'émetteur : chaque émetteur est évalué sur la base de critères ESG et obtient un score quantitatif dont l'échelle est basée sur la moyenne du secteur. Le score est traduit en note sur une échelle allant de A (le meilleur niveau) à G (le moins bon). La méthodologie d'Amundi permet une analyse exhaustive, standardisée et systématique des émetteurs sur l'ensemble des régions d'investissements et des classes d'actifs (actions, obligations, etc.).

Note ESG de l'univers d'investissement et du portefeuille : le portefeuille et l'univers d'investissement se voient attribuer un score ESG et une note ESG (de A à G). Le score ESG correspond à la moyenne pondérée des scores des émetteurs, calculée en fonction de leur pondération relative dans l'univers d'investissement ou dans le portefeuille, hors actifs liquides et émetteurs non notés.

Intégration de l'ESG chez Amundi

En plus de se conformer à la politique d'investissement responsable d'Amundi⁴, les portefeuilles d'Amundi intégrant l'ESG ont un objectif de performance ESG qui vise à atteindre un score ESG pour leur portefeuille supérieur au score ESG de leur univers d'investissement ESG.

¹ La référence à l'univers d'investissement est définie par l'indicateur de référence du fonds ou par un indice représentatif de l'univers ESG investissable.

² Pourcentage de titres du portefeuille total ayant une note Amundi ESG (en termes de pondération)

³ Pourcentage de titres du portefeuille total pour lesquels une méthodologie de notation ESG est applicable (en termes de pondération).

⁴ Le document mis à jour est disponible à l'adresse <https://www.amundi.com/int/ESG>.

Niveau de durabilité (source : Morningstar)

Le fonds n'est pas encore noté par Morningstar

Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes).

Source Morningstar ©

Sustainability Score – sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.

© 2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

ACTION ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.